



# FICHE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

2023 / 2024

## Dossier famille et fiche sanitaire

### Enfant à inscrire

Nom: ..... Prénom:.....

Date de naissance : ..... Masculin  Féminin

Lieu et département de naissance : .....

Nationalité .....

### Inscription à l'école

Ecole pour année scolaire : Rentrée .....

Classe :  **maternelle**  
 petite section  moyenne section  grande section  
 **élémentaire**  
 CP  CE1  CE2  CM1  CM2

Ecole précédemment fréquentée : .....

Commune : .....(département).....

Niveau de classe : .....




L'inscription fait-elle suite à une dérogation ?  oui  non

Date de la décision du maire de la ville de départ :

## Information concernant la famille

Situation familiale des parents :

Mariés     
  Concubinage     
  Pacsés     
  Séparés     
  Divorcés     
  Veuf (ve)

	Responsable légal 1 <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Tuteur	Responsable légal 2 <input type="checkbox"/> Parent <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Autre
Nom et prénom	..... .....	..... .....
Adresse	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....
CP Ville	.....	.....
 Portable	.....	.....
 Domicile	.....	.....
@ Courriel	..... .....	..... .....
Employeur	.....	.....
Profession	.....	.....
Adresse	.....	.....
CP Ville	.....	.....
	.....	.....

## Fratrie

NOM	Prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée

## Vaccination obligatoire

Selon la loi 2017-1836 du 30 décembre 2017 (article 49 L3111-2), les enfants doivent obligatoirement être vaccinés, sauf contre-indication médicale reconnue.

	Groupe de vaccins	Vaccin	Date de vaccination	
<b>POUR LES ENFANTS NES <u>AVANT 2018</u></b>	DTP	DIPHTERIE		
		TETANOS		
		POLIOMYELITE		
<b>POUR LES ENFANTS NES <u>A PARTIR DU 1er JANVIER 2018</u></b>	DTP	DIPHTERIE		
		TETANOS		
		POLIOMYELITE		
			COQUELUCHE	
			HAEMOPHILUS INFLUENZA TYPE B	
			HEPATITE B	
			PNEUMOCOQUE	
	ROR		MENINGOCOQUE C	
			ROUGEOLE	
			OREILLON	
		RUBEOLE		

### Pièces à fournir :

- Photocopie du justificatif de domicile (loyer, gaz/électricité/assurance habitation de moins de 3 mois)
- Photocopie du livret de famille complet (parents et enfants) ou à défaut acte de naissance de l'enfant avec filiation (pour les étrangers : traduction officielle en français)
- Photocopie du dernier jugement de divorce ou de l'ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.
- A défaut, attestation sur l'honneur du 2<sup>ème</sup> parent accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.
- Pour les personnes hébergées chez une tierce personne, à joindre par l'hébergeant :
  - ▶ Attestation d'hébergement sur l'honneur
  - ▶ Justificatif de domicile de l'hébergeant
  - ▶ Pièce d'identité de l'hébergeant
- Photocopie du carnet de vaccination ou certificat médical de contre-indication à la vaccination
- Dossier famille et fiche sanitaire de l'enfant (nécessaire pour l'accès à la restauration et service périscolaire)

Je soussigné (e) ..... (Nom et prénom)

agissant en qualité de *parent 1* *parent 2* (*raier la mention inutile*) certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sur cette fiche sont exacts et m'engage à signaler tout changement.

A Gigondas, le ...

**Signature des parents :**

Signature parent 1

Signature parent 2

**Décision**

Avis du maire	Avis de la Directrice de l'Ecole
<input type="checkbox"/> favorable	<input type="checkbox"/> favorable
<input type="checkbox"/> défavorable	<input type="checkbox"/> défavorable
Date : .....	Date : .....
Signature :	Signature :

**Hôtel de Ville** : 13, Place Gabrielle Andéol – 84190 GIGONDAS  
Tél 04 90 65 86 90  
administration@gigondas-mairie.fr

**Cantine scolaire** : 163 Rue de la Libération – 84190 GIGONDAS  
Tél 04 90 12 36 47  
marie-line.faucon@gigondas-mairie.fr

**Garderie scolaire** : 163 Rue de la Libération – 84190 GIGONDAS  
Tél 04 90 65 67 62 (de 8h à 8h50 et de 16h30 à 18h **uniquement**)